

Bart De Wever, formateur, n'a sans doute pas renoncé à une réforme institutionnelle

**Interview de Caroline Sägesser
par Vincent Rocour et Maryam Benayad**

Dans la foulée des élections législatives tenues le 9 juin 2024, le Roi a chargé Bart De Wever, le président de la N-VA, parti arrivé en tête du scrutin, de missions d'information, de préformation puis, le 10 juillet, de formation d'un nouveau gouvernement fédéral. Rapidement, cinq formations politiques ont été identifiées comme susceptibles de composer une future coalition : les partis nationaliste flamand (N-VA), libéral francophone (MR), socialiste flamand (Vooruit) et centristes francophone (Les Engagés) et flamand (CD&V). Les négociations entre ceux-ci ont repris après une semaine de vacances. Le 20 septembre a été avancé comme date pour boucler un accord, mais le parcours s'annonce ardu.

La Libre Belgique : Êtes-vous surprise par le rythme des négociations dans les différents niveaux de pouvoir ?

Caroline Sägesser : Tout dépend de ce que vous entendez par « surprise par le rythme ». Moi, la première chose qui m'a surpris au lendemain des élections, c'est une forme d'enthousiasme général ou, en tout cas, d'optimisme sur la rapidité avec laquelle on allait pouvoir former les différents gouvernements. Même pour Bruxelles où la situation est objectivement très compliquée. Il était assez surprenant d'entendre Paul Magnette évoquer l'opposition à tous les niveaux pour le PS alors que, vraiment, je ne vois pas très bien comment une majorité est possible sans lui à Bruxelles. Le mariage entre Les Engagés et le MR a été conclu très rapidement aussi, alors qu'avant le scrutin, les responsables des Engagés ne se prononçaient pas franchement pour cette alliance. On percevait même des difficultés liées à des personnes. Finalement, l'ampleur du succès pour les deux partis en Wallonie a fait que leur alliance s'est imposée comme une évidence. Et à partir de là, on s'est dit que cela irait vite. En Région wallonne et à la Communauté française, cela s'est vérifié. Beaucoup se sont dit que, puisque la Flandre et la Wallonie votent dorénavant de la même façon – ce qui n'est en fait pas vrai –, les choses iraient également vite au fédéral. Mais le constat est, au départ, un

peu erroné parce que l'on vote encore beaucoup à gauche en Wallonie. On le voit en additionnant les scores du PS, du PTB et d'Écolo. Il n'est pas sûr non plus que tous les électeurs des Engagés soient des électeurs de droite.

En Flandre, on a quand même voté un peu plus à gauche...

C'est vrai. Ce qui est important, ce ne sont pas les résultats électoraux, effectivement comparables entre la Flandre et la Wallonie. Mais les mouvements de voix. Et là, on voit le contraste entre les deux régions. Le MR progresse alors que l'Open VLD vit son plus mauvais moment. Le CD&V continue à s'effriter pendant que Les Engagés réalisent une belle performance. Vooruit est en progrès tandis que le PS va mal. C'est juste au niveau des partis verts qu'il y a une similitude, et encore, puisque Groen résiste beaucoup mieux qu'Écolo, et progresse même à Bruxelles. En fait, on n'a pas du tout voté de la même façon si on s'en tient aux mouvements. Mais ce n'est pas ça qui complique les choses. Ce qui complique les choses – et on a eu tendance à l'oublier quelques semaines après les élections –, c'est qu'on a un formateur, Bart De Wever, qui est quand même le leader d'un parti nationaliste, régionaliste voire séparatiste. Et on lui demande de former un gouvernement fédéral, *a priori* en renonçant à une partie de son programme : la 7^e réforme de l'État et l'évolution vers le confédéralisme. Depuis le premier jour, je ne vois pas comment cela va être facile.

Sauf si la N-VA a complètement renoncé à ce rêve-là ?

Oui. Mais je ne crois pas à ce renoncement. Le fait d'avoir confié au député flamand et sénateur Sander Loones l'animation du groupe de travail Réforme institutionnelle dans le processus de formation du gouvernement fédéral en est le signe. Or les premiers signaux indiquent que Bart De Wever – notamment pour répondre aux impératifs budgétaires – veut former son gouvernement pour la date butoir qu'il s'était fixée, c'est-à-dire le 20 septembre. Cela veut donc dire, quelque part, « encommissionner » l'institutionnel. Bart De Wever sait comme tout le monde que quand on encommissionne, cela ne débouche sur aucun résultat. J'avoue ne pas comprendre comment il compte sortir de ce guêpier pour lui, personnellement, et pour la N-VA.

Peut-être se dit-il qu'à présent, avec le PS hors-jeu, il va avoir le champ libre pour d'importantes réformes socio-économiques ?

C'était déjà le calcul en 2014 et le résultat n'a pas été très probant. D'autant que le PS va sans doute se refaire dans l'opposition. Par contre, on ne peut pas totalement exclure que, peut-être lassé de présider la N-VA et d'être bourgmestre d'Anvers, Bart De Wever soit tenté par le poste de Premier ministre qui est quand même la fonction qui donne le plus d'envergure à un homme politique et permet de rencontrer les grands de ce monde. La fonction peut avoir un attrait pour quelqu'un qui – il ne le cache pas – est attiré par le pouvoir.

Il s'était d'ailleurs posé en candidat Premier ministre avant même le scrutin.

Oui, mais pour transformer la Belgique. Le plus probable, ou plutôt le moins improbable, c'est que Bart De Wever appliquera la technique de l'entonnoir. Il s'attacherait à obtenir d'abord un accord sur des thématiques chères aux partis de droite et de centre-droit autour de la table – marché de l'emploi, pensions, réforme fiscale, mécanisme d'indexation – et à passer ensuite à l'institutionnel en se disant que les partenaires ne vont pas vouloir jeter au bac tout ce qui avait déjà été engrangé. Il ne parviendra sans doute pas à imposer un modèle confédéral. Il n'y aura sans doute pas de régionalisation de la sécurité sociale que refusent les francophones. Mais des avancées vers une défédéralisation de la justice ou de la sécurité sont peut-être possibles. Je ne suis en tout cas pas convaincue que Bart De Wever a renoncé à une réforme institutionnelle. D'autant qu'il y a l'échéance communale qui se rapproche. Je ne peux pas m'imaginer que Bart De Wever conclue un accord au fédéral sans volet institutionnel, et qu'il se présente ensuite de façon sereine aux élections communales en Flandre.

L'institutionnel est-il un thème majeur pour les communales ?

Non. Mais délaisser cet aspect serait quand même donner un solide argument au Vlaams Belang.

Certains partis de la future majorité se plaignent de notes de travail trop marquées idéologiquement. Bart De Wever aurait-il du mal à se mettre au-dessus de la mêlée ?

La grande faiblesse de Bart De Wever, c'est qu'il n'a pas d'expérience ministérielle. Il lui manque la pratique au quotidien du fameux consensus fédéral. Maintenant, il a fait des efforts. Il s'exprime dans la langue de ses interlocuteurs et montre une volonté claire d'aboutir.

Il sera difficile d'avoir tout à la fois un accord sur les grandes lignes budgétaires et sur l'institutionnel avant le scrutin communal du 13 octobre, non ?

En effet. Il n'est dès lors pas impossible qu'un accord budgétaire soit trouvé d'abord et que ce soit l'actuel gouvernement en affaires courantes qui se charge de le transmettre à la Commission européenne. Et que les négociations de formation du nouveau gouvernement continuent après les communales. On a déjà vu un gouvernement en affaires courantes tout faire, y compris présenter un budget. Cela ne paraît pas très propre sur le plan institutionnel, mais en Belgique, tout est possible.

Vooruit est le seul parti de gauche dans cette future coalition au fédéral. Leur situation paraît bien inconfortable...

Je ne suis pas sûre qu'ils soient tant dans l'inconfort que cela, surtout pour un parti devenu très centriste, en tout cas avec Conner Rousseau. Finalement, cette position un peu isolée lui permettra de revendiquer les quelques avancées sociales qui seront présentes dans l'accord de gouvernement. Quand on est dans un gouvernement avec plusieurs partis de gauche, on se dispute les plumes.

S'il obtient moins que ce qu'il doit concéder, Vooruit n'en sortira pas vraiment gagnant. Le PS a eu la même expérience avec le gouvernement Di Rupo.

Le PS est un parti qui s'est très, très peu réformé et qui regarde son électorat s'effiloche depuis trente ans. Il apparaît, à tort ou à raison, comme un parti vieillissant avec des cadres qui ne se renouvellent pas ou très lentement. Au contraire, Vooruit s'est réinventé, jouit d'un espace à gauche relativement ouvert en Flandre.

À Bruxelles, Vooruit pourrait-il renouer avec la liste de Fouad Ahidar ?

Ce qui bloque maintenant, c'est la difficulté de trouver un accord entre quatre partis pour se répartir les trois postes à pourvoir. Renouer avec Fouad Ahidar, avec qui une majorité à trois partenaires est possible côté néerlandophone, ne doit donc pas être exclu. Des contacts semblent même avoir déjà eu lieu. Maintenant, personne ne s'imagine que la situation va se débloquer à Bruxelles avant les communales. D'autant que les gens seront occupés à faire campagne pour le 13 octobre. Et Fouad Ahidar pourra agir en fonction du score que ses listes feront aux communales. À son sujet, on a l'habitude de dire que c'est difficile en Belgique de percer avec une nouvelle liste. Force est de constater que lui a réussi, et dans une période assez courte. Il faudra étudier en détail avec quels moyens de communication il a réussi cela.

La difficulté de former une majorité ne devrait-elle pas inciter à modifier le système institutionnel bruxellois ?

C'est au fédéral que cela se décide, et je crois qu'il n'y aura pas de remise en question du modèle institutionnel bruxellois, en tout cas, pas pour aller dans le sens d'une baisse de garantie pour les néerlandophones.

Faut-il vraiment une négociation séparée entre partis francophones, d'une part, et partis néerlandophones, de l'autre, avec une double majorité nécessaire, pour constituer le gouvernement bruxellois ? Cela complique les choses...

La situation de Bruxelles est compliquée à bien des égards. Mais pour moi, ce n'est pas le modèle bruxellois en tant que tel qui est à blâmer, c'est le modèle politique de la Belgique. La difficulté, c'est d'avoir, à Bruxelles, des partis communautaires, constitués sur des bases linguistiques, et pas des partis régionaux. Les enjeux à Bruxelles ne sont pas clivés linguistiquement. Prenez les questions de mobilité.

Si on veut autoriser des listes bilingues à Bruxelles, il faut une loi spéciale votée au fédéral ?

Oui. C'est déterminé par la loi spéciale de 1989. Bruxelles n'a pas l'autonomie pour cela.

A-t-elle l'autonomie pour augmenter le nombre de ministres néerlandophones et ainsi contenter quatre partis ?

Je n'imagine pas augmenter le nombre de ministres régionaux, même si c'est juridiquement possible. Mais les députés bruxellois pourraient modifier le nombre de secrétaires d'État. Avec une majorité spéciale cependant ¹.

Cet article a été publié, dans une version légèrement différente, sous le titre « “Je ne suis pas convaincue que Bart De Wever a renoncé à une réforme institutionnelle” » dans : *La Libre Belgique*, 10 août 2024, pages 4-5.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Caroline SÄGESSER (interviewée par Vincent ROCOUR et Maryam BENAYAD), « Bart De Wever, formateur, n'a sans doute pas renoncé à une réforme institutionnelle », *Les @nalyzes du CRISP en ligne*, 10 août 2024, www.crisp.be.

¹ Pour modifier l'article 34 ou l'article 41 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, qui règlent respectivement le nombre de ministres du gouvernement bruxellois et le nombre de secrétaires d'État, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale doit adopter une ordonnance recueillant à la fois la majorité absolue dans chacun de ses deux groupes linguistiques et la majorité des deux tiers au total de l'assemblée ; une majorité absolue de députés doit être présente. En tout état de cause, le nombre de ministres francophones et le nombre de ministres néerlandophones doit être égal (le ministre-président n'est pas pris en compte dans ce calcul de parité linguistique) et au moins un tiers des secrétaires d'État doit être d'expression néerlandaise. Cf. Quentin PEIFFER, « L'autonomie constitutive des entités fédérées », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2350-2351, 2017, en particulier p. 42-43.